

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Réunion du bureau du Conseil d'Administration

Séance du 5 février 2009

Délibération n°2009-1 B

Portant approbation

Vu le code de l'environnement,

Sur présentation du directeur de l'établissement public, le bureau du conseil d'administration,  
après en avoir délibéré,

Approuve l'ordre du jour.

Le Président,

Jérôme BIGNON

